

Communiqué de Presse

17 mars 2016

Alerte Commerces, s'ouvre aux Agriculteurs et aux Artisans !

Alerte Commerces – Agriculteurs – Artisans est un système d'alerte en Charente-Maritime, qui communique via des SMS, en temps réel et en toute simplicité, entre les forces de l'ordre (Gendarmerie, Police) et les professionnels dans une véritable logique de sécurité participative.

Réservé depuis sa mise en place, en 2014, aux commerçants, gérants de cafés, hôtels, restaurants ou prestataires de services aux particuliers, il est désormais ouvert aux agriculteurs et artisans.

Vol, agression, braquage... Quand un délit est commis chez un professionnel, toute entreprise voisine est exposée au risque qu'il se reproduise chez elle car souvent, les auteurs ont tendance à agir plusieurs fois assez rapidement, dans une ville ou un département, avant de se diriger vers une région voisine. Une diffusion très rapide de l'information réduit les chances du délinquant de reproduire ses infractions dans un temps très court. Avec Alerte Commerces, les adhérents au dispositif deviennent acteurs de leur sûreté. Le professionnel, victime d'un délit, avertit immédiatement le « 17 » qui diffuse l'information au réseau. Plus il y a d'adhérents, plus le dispositif est efficace !

L'adhésion au dispositif et les coûts d'envois des SMS sont entièrement pris en charge par les Chambres consulaires de la Charente-Maritime*. Lors de son adhésion, le professionnel devra communiquer ses coordonnées postales et son numéro de téléphone mobile, afin d'être intégré dans le fichier d'alerte déposé à la CNIL.

Quelques chiffres :

Près de 1 000 adhérents au 1^{er} mars 2016
40 messages d'alerte diffusés en 2015

En savoir plus et s'inscrire en ligne :
www.alerte-commerces17.fr

**Chambres de Commerce et d'Industrie La Rochelle & Rochefort et Saintonge, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture*